



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine FAURE, Maire.

Etaient présents :

Mme BARRIOL Marie-Laure, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, M. GENOT Michel, Mme JALLAT Sonia, Mme MANDON Murielle, M. SALQUE Laurent

Procuration(s) : M. BERRY Frédéric donne pouvoir à M. DESESTRES Raphaël, M. TALLARON Bernard donne pouvoir à Mme DESCOURS Monique.

Etai(ent) absent(s) : M. GIRARD Didier

Etai(ent) excusé(s) : M. BERRY Frédéric, M. TALLARON Bernard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

1 - Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 2 septembre 2022 : À l'unanimité des membres présents.

2 - Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur du 19 janvier 2023 au 18 février 2023

Une campagne de recensement de la population INSEE est prévue sur la commune en 2023, et il y a lieu après nomination par le maire de l'agent recenseur de fixer sa rémunération.

Afin de rémunérer, Roselyne Ottavi, qui sera désignée par arrêté municipal pour effectuer cette fonction, pour l'avoir déjà réalisée plusieurs fois, Mme le Maire propose une rémunération de 1400 € brut, par contrat de travail, durant la période du 19 janvier au 18 février soit un salaire chargé pour la commune d'environ 2000 €. La personne n'étant pas agent fonction publique, c'est le mode de rémunération qui est requis. La rémunération tient compte des déplacements, en accord avec la personne recrutée.

Une dotation forfaitaire de recensement de 828 € est allouée à la commune par l'état pour cette opération.

À l'unanimité des membres présents.

3 - Attribution d'une subvention pour classe de découverte

Mme le Maire donne lecture d'un courrier en date du 18 octobre de la mairie de St Martin de Valamas pour financer un voyage de découverte du littoral par l'école St Joseph.

1 élève de notre commune fera partie du voyage et il est demandé notre participation pour cet élève de 44 €. À l'unanimité des membres présents.

4 / 5 / 6 / 7 - Décisions modificatives budgétaires

Suite à différentes opérations non prévues budgétairement en début d'année, Mme le Maire propose de régulariser celle-ci par des décisions modificatives n'impactant pas le budget général. À l'unanimité des membres présents.

- *DM n°2 – régularisation sur échéance emprunts*
- *DM n°3 – frais d'étude SDEA*
- *DM n°4 – amortissements 2022*
- *DM n°5 – achat tondeuse autoportée*

8 - Avenant pour travaux de consolidation des ruines de Châteauneuf en Boutières

Mme le Maire rappelle l'opération de consolidation des ruines de Châteauneuf en Boutières prévu en 2023 et qui ont fait l'objet d'un soutien par la fondation du patrimoine au travers d'une cagnotte en ligne, de subventions de la région et du département, de la caisse régionale du crédit agricole, la Société Bacus de St Julien d'Intres et d'actions du foyer rural (soit actuellement 32 497€)

Outre la participation de la commune qui doit être de 20 %, il s'avère que les sommes récoltées devraient pouvoir permettre de réaliser également une deuxième tranche de travaux. Il s'agit de la tour attenante et dont le devis initial est de : 7762 H.T

Après délibération, considérant que ces travaux supplémentaires permettront la sécurisation et la mise en valeur complète du site, le conseil décide par 13 voix pour et une abstention :

- La réalisation en 2023 de la consolidation de la tour permettant la sécurisation complète du lieu et sa mise en valeur permettant des actions patrimoniales et touristiques plus adaptées.

9 - Régularisation par documents d'arpentage et actes de la voie communale de Signebernard.

Mme le Maire informe le conseil que suite à une demande d'un particulier pour une transaction immobilière, il y a lieu de régulariser le tracé de la voie communale classée de Signebernard, dont une partie des documents avait été préparé en 2011 par la commune de St Julien Boutières et qui n'avait pu être terminé.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal,

- Charge Mme le Maire de faire signer le plan de bornage par les propriétaires actuels et faire régulariser au fur et à mesure l'ensemble des documents par actes notariés.

10 - Bornage terrain Gimet et chemin rural montée du Pierrou

Mme le Maire informe que suite à l'attribution du permis de construire prévu, elle a procédé à la signature de l'acte de vente du terrain communal constructible Montée du Pierrou à Mme Gimet Elodie et M. Gabrielli Florian tel que prévu lors de la délibération du 10.12.2021.

Afin de délimiter la limite par rapport au chemin rural existant bordant la propriété vendue un plan de bornage semble judicieux pour respecter les droits de chacun. À l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de faire réaliser ce document.

11- DIVERS

▪ Politique de l'urbanisme des communes au RNU

Mme le Maire rappelle qu'en application des articles de l'L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme, un projet de construction en dehors des parties urbanisées des communes non couverte par un document d'urbanisme peut être ouvert à urbanisation sous conditions.

Ces conditions font actuellement l'objet d'un courrier de rappel de prises en compte de ces dispositions, conjoint avec les communes concernées du secteur.

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que soit signé une lettre à toutes les mairies et envoyée conjointement par le biais de Val'Eyrieux.

- **Avancement du projet de réhabilitation du quartier st Julien Boutières suite aux réunions de travail avec le SDEA et le conseil municipal du 13/09/2022 et du 26/10/2022 et rencontre SDEA du 9/11/2022.**

Différentes esquisses ont été représentées correspondant à la demande du conseil.

La demande de DETR (subventions état) est en préparation (la demande doit être faite début janvier)

Le marché, suivi par le SDEA qui nous accompagne, concernant la désignation du cabinet d'architecture va être lancée.

Un devis concernant la recherche d'amiante obligatoire sur les bâtiments qui sont concernés va être réalisé.

Une réunion préparée par le SDEA est prévue le 14 décembre 2022 sur place avec l'ensemble des propriétaires de réseaux et équipements concernés pour une présentation du futur projet afin d'assurer une coordination. (Routes, Enedis, SDE 07, Orange, Fibre la Poste, Eaux et Assainissement...)

- **Eclairage public** : Mme le Maire interpelle le conseil sur les augmentations du prix de l'énergie facture à l'appui afin de prendre position sur le fait de réduire l'éclairage public sur la commune. Un certain nombre de possibilités sont possibles sur les centres bourgs malgré les systèmes d'éclairage déjà améliorés ces dernières années. La question soulevée par le conseil est l'extension sur l'ensemble de la commune, compte tenu des systèmes en place de forfait. Le conseil demande à Mme le Maire de demander rapidement au SDE 07 de chiffrer les solutions techniques pour l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune avant toute décision.
- **Demande sur Gourgouras d'achat d'un terrain communal AB 214 et AB 300 et situé au-dessus de la propriété AB 213.** Cette propriété va faire l'objet d'une demande de permis de reconstruire à l'emplacement d'une partie de bâtiment existant. Le terrain jouxtant cette propriété achetée constructible en 2012 par la commune fait l'objet de la demande.

Le conseil faute de majorité reporte sa décision souhaitant se rendre sur place et attendre l'évolution de ce dossier au niveau de l'instruction du permis.
- **Demande de nettoyage d'un chemin rural sur Gourgouras entre Beauveil et St Romain le Désert par quelques habitants du quartier** : Accord du conseil, d'un point de vue mise en valeur pour le patrimoine et la randonnée. Comme les autres chemins ruraux (domaine privé communal), la commune ne sera pas tenue à l'entretien, les habitants concernés souhaitant en assurer l'entretien après nettoyage.

- **Demande d'autorisation de voirie sur la voie communale de Fontcouverte afin de sortir du bois** : Accord avec mise en place d'une buse de 2 mètres par le demandeur et entretien de celle-ci.

- **Publicité dans bulletin municipal** :

L'an dernier la publicité des entreprises avait financé l'ensemble du bulletin municipal avec une marge de 200 € supplémentaire. Cette année Mme le Maire a fait appel aux entreprises avec lesquelles la commune a réalisé des investissements importants – les retours sont en attente. Le conseil souhaite qu'à partir de 2023 un courrier type soit fait chaque année aux entreprises locales afin que celles –ci puissent si elles le souhaitent participer. Les publicités ne sont valables que pour l'année de leur parution.

La sortie du bulletin municipal est prévue en début d'année.

- **Noel des aînés et des enfants** :

A titre expérimental et compte tenu de la situation économique, il a été décidé d'établir 2 bons d'achats de 15 € soit 30 € par personne à dépenser dans une liste de 10 commerces locaux à la place de la remise du colis. Un avis sera demandé en cours d'année aux bénéficiaires. Ce choix s'applique désormais aux personnes de plus de 70 ans inscrite sur les listes électorales (effet non rétroactif pour les personnes entre 65 et 70 ans déjà bénéficiaires du colis) afin de s'aligner sur les communes environnantes. Pour les résidents secondaires, cette décision s'applique s'ils ne bénéficient pas d'une opération de Noel sur leur commune de résidence.

Un buffet lors d'une après midi récréative est aussi instaurée pour les enfants et les aînés. Cette année il aura lieu le dimanche 18 décembre salle du foyer.

Valérie Faure et Murielle Mandon conseillères municipales, porteront les colis de Noel lors de l'après-midi récréative à L'Ehpad de st Martin le 14 décembre, Mme le Maire étant retenue par la réunion sur St Julien boutières. Elle portera celui de l'Ehpad de St Agrève.

- **Travaux en cours** :

Carrefour CD 101 et voie de la Sagnette au Chambonnet haut : Il reste le goudronnage à réaliser. Les travaux ont obtenu une subvention de 11000 € du département (50 %)

Goudronnage des voies : terminé – une subvention de 20 000 € est attribuée par le département.

Travaux Eaux et Assainissement la Grangette : Gérés et financés par Val'Eyrieux, l'arrêté de circulation est prorogé jusqu'au 23 décembre ;

L'élagage des arbres grand'rue financé par le département est terminé.

Abords du terrain multisports : L'accès et le nettoyage des abords permettant la vision du terrain depuis l'aire de jeux de la place du village est pratiquement terminé et a été réalisé par l'employé communal. Au printemps est prévu l'aménagement bancs, tables...

Maison de la garde barrière : le local a été débarrassé par le gérant et l'employé communal – les travaux démarrent. Vente du poêle à bois : 100 €

Terrain la Jallat où se situent les conteneurs et le parking. L'acte d'acquisition pour l'euro symbolique du terrain est prévu le 14 décembre.

- **Carrière de St Julien** : Mme le Maire fait part d'un mail avec photos qu'elle a envoyé à la nouvelle direction de la carrière concernant les fumées et le bruit du concassage pour lesquels ils s'étaient engagés à réduire les incidences pour les habitants et les nombreux gites.

- **Eoliennes prévues sur la commune des Vastres** : Les conseillers qui suivent les avancées du projet nous rappellent la pétition en ligne soutenue par de nombreux habitants, communes et communautés de communes opposées au projet qui dénaturera le paysage touristique du secteur. (hauteur 150 m) Les 2 communes qui s'étaient déjà opposées au projet ainsi que la communauté de communes suivent de près l'évolution de celui-ci.

La séance est levée à 22 h